

POLITIQUE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE
EN ARTS MÉDIATIQUES
RÉALISÉE PAR LE CQAM

2012





TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Contexte	3
Clientèles visées	4
Vision de la formation continue du CQAM	7
Principes directeurs	8
Modalités de gestion	10
Objectifs de la politique FPC	11
Rôles et responsabilités	13
Terminologie	19
Références	25
Remerciements	26
L'organisation	27



INTRODUCTION

La mission du CQAM est d'assurer la défense, la promotion et la représentation des créateurs professionnels, des travailleurs culturels et des organismes en arts médiatiques auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales et auprès des autres associations professionnelles en arts et culture et de travailler à son développement et à son épanouissement.

À titre de regroupement national des arts médiatiques, le CQAM est le représentant au Comité de formation continue de l'île de Montréal pour le milieu. Il sert aussi de lien en matière de formation professionnelle continue (FPC) entre ses membres, la communauté artistique en arts médiatiques et tous les organismes du milieu impliqués dans le développement professionnel.



CONTEXTE

En 2005, le CQAM a produit sa première *Politique de formation professionnelle continue*. À cette époque, il n'existait aucune culture en matière de formation dans le domaine des arts médiatiques*. En implantant un programme de formation professionnelle continue au sein du CQAM, géré par un coordonnateur à la formation, le milieu a pu bénéficier de solides formations en gestion et en gouvernance et compétences/outils connexes tant pour les artistes que pour les travailleurs culturels. Six ans plus tard, nous jugeons opportun de redéfinir notre positionnement face à la FPC. Le secteur des arts médiatiques étant en constantes transformations, plusieurs changements touchent nos clientèles cibles. L'évolution rapide des outils et des technologies influence grandement les pratiques artistiques en arts médiatiques. Ces changements touchent tous les outils de création, les modes de diffusion et de distribution. De plus, les pratiques évoluent et se réinventent en permanence (nouvelles pratiques, multidisciplinarité, etc.). Avec l'individualisation de la démarche de création, les créateurs peuvent maintenant travailler leurs œuvres en dehors des centres d'artistes. Leurs besoins en création sont désormais plus pointus et plus diversifiés et ils aiment qu'on réponde de manière ponctuelle.



Du côté des organismes, ces derniers ont fait des progrès immenses depuis les dix dernières années au point de vue de la gestion en se dotant de politiques internes qui améliorent les processus de gestion. Du point de vue technologique, ils doivent rester à l'affût des nouvelles tendances technologiques et mouvements artistiques afin de mieux servir leurs clientèles, les artistes.

Ces nouveaux enjeux et défis qui voient le jour, nous font conclure qu'il est difficile de définir un plan de formation qui rend compte des besoins globaux des clientèles et qui nous incitent à repenser différemment notre rôle dans la FPC.

* Arts cinématographiques (cinéma et vidéo d'auteur) et arts numériques (art audio et nouveaux médias).

CLIENTÈLES VISÉES

Cette nouvelle Politique de FPC en arts médiatiques s'adresse principalement aux clientèles suivantes :

- Les créateurs indépendants ;
- Les travailleurs culturels ;



Les créateurs

Les créateurs en arts médiatiques se divisent en deux groupes : les créateurs en arts cinématographiques et les créateurs en arts numériques. Nous référons ici à l'artiste en tant que créateur mais également au travailleur autonome puisque les créateurs gagnent leur vie en accomplissant plusieurs métiers en lien avec leur pratique.

Chacune des pratiques en arts médiatiques renferme un haut niveau de technicité et de spécialisation de compétences. Or, comme on le constate tous les jours, les technologies au cœur de la création en arts médiatiques ne cessent d'évoluer. Par conséquent, tous les créateurs en arts médiatiques doivent constamment investir leur temps et leur argent pour avoir accès aux équipements récents et à la formation, afin de maîtriser leurs outils de création. L'évolution de leur pratique professionnelle est liée principalement à la maîtrise des outils technologiques.

À ce jour, une importante offre de formation est rendue disponible aux créateurs indépendants. Les organismes artistiques, regroupements et associations, conseils



régionaux de la culture (CRC) et autres centres de formation axés sur le communautaire offrent des formations à prix abordable tant au niveau technique que sur les activités connexes (fiscalité, promotion, etc.)

Les principaux besoins de formation pour les créateurs sont de l'ordre des outils de travail et de création et de la gestion de carrière.

Les travailleurs culturels

Le terme « travailleur culturel » réfère aux gestionnaires, aux employés (salariés ou contractuels) des organismes et aux travailleurs autonomes en arts cinématographiques et en arts numériques.

La liste des tâches accomplies par les travailleurs culturels est diversifiée. Ils doivent faire preuve d'une grande polyvalence afin d'être capables de maîtriser tant les outils techniques (production, diffusion, distribution) que les tâches administratives (gestion, formation, promotion et communication). Plus les travailleurs culturels sont qualifiés, plus les artistes rechercheront leurs services.



Les formations permettent donc aux travailleurs culturels d'acquérir et de perfectionner leurs connaissances qui serviront à l'organisme pour lequel ils travaillent mais également à l'ensemble de la communauté qu'ils desservent.

Les travailleurs culturels sont souvent des artistes qui sont devenus des techniciens ou des gestionnaires et qui ont appris leur travail sur le tas. Les organismes ont vite compris qu'ils se doivent d'investir dans la formation de leurs employés s'ils veulent conserver un niveau de compétences élevé.

Les besoins de formation des travailleurs culturels sont pointus et ponctuels en ce qui a trait aux outils de création. Ils doivent être à l'avant-garde des créateurs qu'ils desservent. Quant aux besoins en gestion et gouvernance, ces derniers demeurent toujours d'actualité.

VISION DE LA FORMATION CONTINUE DU CQAM

Face à ces constats, le CQAM croit que la FPC est essentielle à la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels en arts médiatiques. Celle-ci contribue à l'amélioration et à la mise à niveau de leurs compétences professionnelles, à court, à moyen



et à long terme, et permet aux créateurs d'évoluer et de maintenir le calibre de leurs œuvres à un niveau international.

Cependant, face à l'importance de l'offre de formation existante, nous croyons que l'enjeu principal réside dans la concertation des différents intervenants impliqués dans la formation continue. Le rôle qu'entend jouer le CQAM sera de faire connaître et de promouvoir les efforts de formation visant le développement des compétences de sa communauté et ainsi d'en faire bénéficier ses membres. Son rôle sera aussi assumé de manière à créer une synergie structurante entre les organismes afin de faciliter la réflexion et l'articulation de solutions et de politiques visant le développement professionnel et le rayonnement des arts médiatiques au Québec.

PRINCIPES DIRECTEURS

Depuis sa fondation, le Conseil québécois des arts médiatiques se préoccupe du développement professionnel de son secteur. Avec cette nouvelle politique de formation professionnelle continue, le CQAM s'engage à :



- Promouvoir et à relayer l'information en matière de FPC ;
- Devenir le principal agrégateur de services en faisant l'inventaire des expertises, tant au niveau des formations que des formateurs ;
- Concerter les principaux intervenants en formation continue du milieu des arts médiatiques (organismes indépendants, Conseils régionaux de la culture, RFAVQ, etc.) afin d'établir une offre de formation qui tient compte des besoins de tous ;
- Travailler en faveur de la mise en place des conditions nécessaires pour soutenir et encourager l'apprentissage individuel ou de groupe, par la représentation au sein des organismes décisionnels en matière de FPC ;
- Entreprendre des représentations auprès de toute instance jugée pertinente pour la mise en œuvre
- et le maintien de politiques gouvernementales de FPC adéquates et récurrentes pour le milieu des arts médiatiques.



LES MODALITÉS DE GESTION

Il est convenu que le CQAM n'utilisera plus les services d'un coordonnateur à la formation mais il jouera son rôle différemment et mettra en place les moyens suivants :

- Rendre disponible sur son site Web une banque de données de formations et de formateurs professionnels ;
- Créer un comité de formation professionnelle continue afin d'établir, annuellement, les axes de priorisation des besoins de formation en arts médiatiques ;
- Siéger au sein de comités (Comité formation continue - Arts et culture de l'île de Montréal, CQRHC, etc.) pour représenter le milieu des arts médiatiques;
- Publier un bulletin biannuel spécial formation qui répertorie l'ensemble des offres de formation offertes au Québec ;
- Conserver, dans la mesure du possible, l'offre de formation de coaching individuel « La Boîte à



outils en arts médiatiques », tant que cette dernière n'est pas disponible dans le milieu ;

- Développer des modèles types d'outils de gestion (plan de relève, planification stratégique, plan de recrutement, contrats-types) pour les organismes et les artistes indépendants du milieu.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FPC

Les objectifs spécifiques poursuivis par la Politique de FPC en arts médiatiques se définissent comme suit pour les créateurs et les travailleurs culturels en arts cinématographiques et en arts numériques.

Pour les créateurs :

- Favoriser une meilleure adéquation entre la formation reçue dans les institutions et les besoins réels de la création indépendante ;



- Permettre aux créateurs de suivre l'évolution des outils de création disciplinaires et connexes :
- Favoriser l'intégration des créateurs émergents à la pratique professionnelle des arts médiatiques ;
- Favoriser le cheminement professionnel des créateurs tout au long de leur carrière.

Pour les travailleurs culturels :

- Permettre aux travailleurs culturels de s'adapter à l'évolution disciplinaire et connexe afin de soutenir les créateurs dans leurs demandes de création ;
- Favoriser l'adaptation aux nouveaux défis de gouvernance et de gestion dans les organismes ;
- Permettre aux travailleurs culturels de répondre adéquatement aux défis de rayonnement des arts médiatiques québécois sur la scène nationale et internationale ;
- Assurer le transfert des compétences vers les travailleurs culturels de la relève ;



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE FPC

Dans le secteur des arts médiatiques, la FPC est une responsabilité partagée par le CQAM, son conseil d'administration, les organismes en arts médiatiques, le créateur indépendant, le travailleur culturel et les Conseils régionaux de la culture. Les rôles et responsabilités suivants constituent les fondements de cette politique de FPC :

Rôles et responsabilités du CQAM en tant que regroupement national en arts médiatiques

- Favoriser l'émergence d'une vision de FPC dans les organismes en arts médiatiques et les accompagner au besoin dans ce processus ;
- Tenir un rôle de vigie devant les tendances ou l'évolution affectant les compétences requises des différents emplois du secteur ;
- Représenter, défendre et promouvoir les intérêts et les besoins du secteur auprès des instances



gouvernementales et éducatives afin de favoriser le développement d'une culture de FPC ;

- Développer un partenariat avec les intervenants des CRC pour assurer l'avancement de la FPC dans les arts médiatiques ;
- Servir de catalyseur des énergies pour assurer le développement de contenus de formation qui répondent à des besoins communs ;
- Représenter les organismes en arts médiatiques auprès des bailleurs de fonds en matière de FPC ;
- Rendre disponible et réaliser, au besoin, toute analyse de besoins disciplinaires de formation, toute étude sur la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels du secteur et tout rapport traitant de FPC.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CQAM

- Procéder à l'adoption de la politique de FPC ;
- Soutenir la mise en application de la politique de FPC ;



- Agir à titre de porte-parole en matière de FPC dans leur milieu ;
- Procéder, au besoin, à la révision de la politique de FPC ;
- Appuyer, au besoin, la direction du CQAM dans la mise en œuvre d'une vision de la FPC.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES ARTISTIQUES EN ARTS MÉDIATIQUES

- Identifier les besoins de FPC pour les créateurs et les travailleurs culturels ;
- Travailler en partenariat avec le CQAM à l'émergence d'une vision à moyen et à long terme de la FPC ;
- Encourager l'apprentissage de ses employés et rechercher ou prévoir, dans la mesure du possible, les ressources financières et organisationnelles pour assurer la FPC de son personnel ;
- Présenter une offre de services qui favorise le perfectionnement des créateurs et des travailleurs culturels ;



- Organiser des activités de formation répondant aux besoins à court et à moyen terme du milieu ;
- S'assurer que toute offre de FPC soit accessible à tout artiste professionnel indépendant (membre ou non d'un centre en arts médiatiques) ou à tout travailleur culturel du secteur, à un coût abordable.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CRÉATEUR INDÉPENDANT

- Identifier ses besoins de FPC ;
- S'engager dans le processus de FPC afin d'améliorer et d'accroître ses compétences ;
- Intégrer les nouvelles connaissances disciplinaires et connexes nécessaires à sa pratique ;
- Suivre la formation avec assiduité lorsqu'il est engagé dans un processus de formation.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU TRAVAILLEUR CULTUREL

- Déterminer ses besoins d'apprentissage et ébaucher son plan de formation en collaboration avec son employeur ;
- S'engager à mettre en œuvre son plan d'apprentissage ;
- Participer aux sessions de FPC requises pour maintenir à niveau ses compétences et en acquérir de nouvelles en accord avec les besoins de son employeur ;
- Participer, au besoin, aux formations liées aux affaires de l'organisme.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

- Être à l'écoute des besoins du milieu des arts médiatiques dans leur région ou secteur respectif ;
- Collaborer avec le CQAM pour répondre au besoin de développer les compétences des créateurs en région ;



- Développer et assurer l'offre de FPC en arts médiatiques dans les régions ou secteurs respectifs en fonction des besoins des artistes et des travailleurs culturels en arts médiatiques ;
- Identifier les spécificités régionales en arts médiatiques pour favoriser le développement d'un bassin de professionnels du secteur (créateurs et travailleurs culturels) dans leur région ou secteur respectif.



TERMINOLOGIE

Ce lexique regroupe des définitions (en ordre alphabétique) qui permettent de mieux interpréter la présente politique :

Artiste professionnel

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel

Arts médiatiques

Désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont l'objet de recherche et d'expérimentation sont motivés par l'innovation formelle et langagière liée aux technologies de l'information et des communications. La discipline des arts médiatiques comprend deux grandes familles : les arts cinématographiques et les arts numériques.

Les arts numériques et cinématographiques s'expriment sous forme de : projections; installations; performances.



Arts cinématographiques

La famille des arts cinématographiques accueille les artistes des pratiques filmiques/vidéographiques suivantes :

Cinéma/vidéo d'art et d'essai : Axé sur l'appropriation du discours filmique et esthétique pouvant s'exprimer dans les différents genres cinématographiques/vidéographiques.

Cinéma/vidéo de création : Orienté sur le matériau filmique/électronique et les technologies cinématographiques/vidéographiques.

Arts numériques

La famille des arts numériques accueille les artistes d'une ou des pratiques suivantes :

Art électronique, art audio et vidéo : implique la conception et la production de circuits électroniques; la captation, la production, la reproduction, le traitement et/ou la génération de sons et d'images vidéo.



Art robotique et électromécanique : implique la conception et la production d'automates robotisés s'adaptant à leur environnement ou pas, ainsi que de mécanismes sur mesure.

Art réseau et Web : implique la transmission de données de types divers via un réseau ou la production d'hypertextes.

Art logiciel : implique la conception et le développement de logiciels sur mesure, ainsi que toute œuvre utilisant du code comme matériau principal.

Comité de FPC

Un comité issu du CQAM qui se penche sur la FPC. Il peut être composé d'un minimum de six personnes : un membre artiste et travailleur culturel de chaque famille, un membre du conseil d'administration et de la direction générale.

Compétence

Ensemble intégré des connaissances, des habiletés et des attitudes qui permettent à une personne de réaliser adéquatement une tâche, une activité de travail ou une vie professionnelle.



Créateur indépendant

Un créateur indépendant détient tout le contrôle sur son œuvre à travers toutes les étapes, y compris la version finale, et reçoit la majeure partie des redevances d'auteur.

Conseils régionaux de la culture (CRC)

Les 14 conseils régionaux de la culture ont été créés dans le but de doter les régions du Québec de structures régionales représentatives de leur milieu culturel. Ils ont pour mission de développer et soutenir des actions, de promouvoir représenter et de concerter le milieu des arts et de la culture de leur région respective. Ils ont également développé des services de Formation professionnelle continue.

Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)

L'organisme rassembleur des associations et des regroupements du secteur culturel a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de stratégies vouées à la reconnaissance du professionnalisme et au développement des ressources humaines dans ce secteur.



Comité formation continue – Arts et culture Montréal (CFC)

Le Comité formation continue (CFC) Arts et culture de Montréal établit les priorités d'intervention en fonction des besoins identifiés par les différents secteurs. Les activités de formation sont gérées et financées par Emploi-Québec de Montréal, unité administrative autonome du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités de formation concernent le développement de la main-d'œuvre du milieu culturel et des arts. Elles doivent essentiellement améliorer la situation en emploi ou les revenus des travailleurs culturels.

Un des objectifs est de faciliter un plus large accès à la formation continue aux travailleurs autonomes et aux employés des entreprises non assujetties à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, du secteur des arts et de la culture*. La Direction régionale d'Emploi-Québec de Montréal adhère à cet objectif depuis des années en mettant en œuvre diverses activités de formation spécifique pour les travailleurs des arts et de la culture.



Formation professionnelle continue (FPC)

C'est le processus permanent alliant l'apprentissage, la mise à jour des connaissances et le perfectionnement de manière ponctuelle et continue.

Partenaires

Désigne l'ensemble des organismes communautaires, gouvernementaux ou privés qui offrent de la formation en arts médiatiques aux artistes et travailleurs culturels du Québec.

Travailleur culturel

Il désigne toute personne travaillant à temps plein, à temps partiel ou à contrat dans une organisation artistique ou culturelle ou un travailleur autonome du milieu des arts médiatiques.



RÉFÉRENCES

Résumé de rencontres du comité de développement professionnel du CQAM – *Une vision d’avenir, un temps de partage et d’échange!*
LANDRY, Pascale. 2009.

Rapport d’activités – Formation professionnelle continue du CQAM 2010-2011. Pierre Beaudoin, Directeur par intérim. Février 2011.

Guide pour l’élaboration d’une politique de formation continue dans les organismes culturels, Conseil québécois des ressources humaines en culture, novembre 2003.



REMERCIEMENTS

Le Conseil québécois des arts médiatiques remercie le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) qui a rendu possible la réalisation de cette politique, madame Line Côté du Groupe réseau Conseil pour ses précieux conseils dans l'élaboration de l'ensemble du processus, Pascale Landry pour avoir piloté les rencontres et rédigé un rapport du Comité de développement professionnel du CQAM, ainsi que les personnes suivantes qui ont participé aux groupes de discussion :

Raymond Aubin (conseil d'administration du CQAM)

Paulina Abarca-Cantin (Studio XX)

Catherine Benoit (Spirafilm)

Micheline Cadieux (Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias FCTNM)

France Jobin (artiste)

Bérengère Marin Dubuard (Studio XX)

Aaron Pollard (Oboro)

Jonathan Villeneuve (artiste)

Conseil québécois des arts médiatiques
3995 rue Berri, Montréal, Québec. H2L 4H2

www.cqam.org / info@cqam.org
514-527-5116 / 1-888-527-5116



L'ORGANISATION

Gestion du projet

Isabelle L'Italien, directrice générale

CQAM

www.cqam.org

info@cqam.org

Réalisé grâce au soutien du Conseil québécois des ressources
humaines en culture - CQRHC

Le CQAM bénéficie du soutien du Conseil des arts et des lettres du
Québec, du Conseil des arts de Montréal, du Conseil des arts du Canada
et d'Emploi-Québec.

© Conseil québécois des arts médiatiques - 2012